Rapport du jury 2023

Concours Normalien Étudiant Lettres, spécialité Sciences sociales, pour le département de sciences sociales de l'ENS-PSL.

Blaise Wilfert, directeur des études du Département de sciences sociales, président du jury

Membres du jury : Pierre Alayrac ; Thomas Cortado ; Brianne Dubois ; Cédric Moreau de Bellaing.

Le concours normalien étudiant a pour but de recruter des étudiantes et des étudiants, déjà titulaires d'une L3, afin qu'ils suivent une scolarité de 3 à 6 ans au sein du département de sciences sociales comme normaliennes et normaliens. Ils y préparent le diplôme de l'ENS, validé par des cours fondamentaux en sciences sociales, un Master orienté recherche dans les disciplines des sciences sociales, suivent des cours dans les autres départements de l'École et effectuent des expériences d'ouverture.

Le concours est divisé en deux parties, une admissibilité sur dossier et des épreuves d'admission pour les candidats admissibles.

Nous avons reçu 59 candidatures sous la forme de dossiers et avons choisi de donner leur chance à 18 admissibles (dix hommes et huit femmes) en sciences sociales, soit cinq de plus qu'en 2022, notamment du fait de la qualité des dossiers présentés. Neuf venaient du CPES de PSL, cinq de formations universitaires, trois de classes préparatoires et un de l'ESSEC (admissibilité automatique).

D'une manière générale, les candidates et les candidats étaient encore trop peu issus de province, qu'il s'agisse de licences d'universités ou de classes préparatoires ouvrant à une équivalent de L3. C'est dommage, puisque le département est très attentif à la diversification de son recrutement, que ce soit du point de vue géographique ou du point de vue de la formation suivie. Il faut le redire : nous regardons avec bienveillance les dossiers de candidats issus de formations universitaires, et notamment de province. Ce concours n'est aucunement, bien sûr, réservé aux élèves de classes préparatoires et/ou aux parisiennes et parisiennes, loin de là. Il s'inscrit dans la vocation *nationale* de l'ENS-PSL.

Nous avons, au terme des oraux, retenu neuf candidats, dont un sur liste complémentaire, et tous ont été finalement admis après le jury général. Sur ces 9 admis, cinq femmes et quatre hommes, trois étant issus de formations universitaires (dont le Major), une de classe préparatoire et cinq du CPES de PSL.

La première épreuve d'admission consistait en un écrit, réalisé en trois heures, soit sur une question générale (Quelle place pour l'histoire dans les sciences sociales ?), soit sur un

ensemble de textes d'Émile Durkheim sur la socialisation et l'éducation. Dans les deux cas, les copies ont paru d'assez bonne facture, nettement meilleures que l'année précédente, notamment du point de vue des qualités rédactionnelles (les fautes d'orthographe et de syntaxe, à ce niveau, sont très pénalisantes). Contrairement au concours 2022, les copies ont été importantes pour départager les candidats, en produisant des écarts importants. Le sujet fondé sur le commentaire des textes a été beaucoup mieux réussi que celui fondé sur la question générale. Assez clairement, la place de l'histoire dans les sciences sociales n'est que faiblement réfléchie, pour l'essentiel des candidates et des candidats, et les lectures historiques sont visiblement rares, ce qui est problématique, compte tenu de l'importance de l'historicisation dans l'ensemble des sciences sociales, et notamment à l'Ecole normale supérieure.

La deuxième épreuve d'admission consistait en un oral.
Chaque oral a vu la candidate ou le candidat se présenter, présenter son parcours avant l'ENS-PSL et son projet de formation à l'ENS-PSL, pendant 10 à 15 minutes, puis le jury lui poser des questions pendant un temps équivalent. Les prestations orales ont été la plupart du temps de qualité du point de vue de la forme, parce qu'elles avaient été préparées sans être apprises par cœur.

Il faut, au sujet de cette épreuve orale, rappeler trois choses fondamentales.

1. Le concours CNEL permet d'accéder au statut de normalien, de rentrer à l'ENS-PSL pour y obtenir *in fine* le Diplôme de l'ENS (DENS). Il ne s'agit pas, il faut le rappeler encore et encore, du concours d'accès à tel ou tel master de l'ENS-PSL (les masters ont leurs propres jurys et leurs propres procédures). Il vise à sélectionner des NORMALIENNES et des NORMALIENS, pas des mastériens engagés dans telle ou telle formation ; à ce titre, on attend que les candidates et les candidats formulent un projet de FORMATION général, qui occupera l'ensemble de leur formation à l'ENS-PSL. Cette formation peut aller jusqu'à six années, inclure le passage de l'agrégation, la préparation de concours de la haute fonction publique, des stages, des expériences de formation diverses, des formes d'engagement social, des formations en master, la préparation d'une candidature pour des allocations doctorales. Le jury attend donc des candidates et des candidats un projet de formation sur plusieurs années, qui témoigne d'une logique forte, autour d'un thème des sciences sociales, d'un projet professionnel, d'intérêts éthiques et politiques, qui puisse EFFECTIVEMENT trouver à l'ENS-PSL, et tout particulièrement au Département de sciences sociales, le cadre de sa réalisation. De ce point de vue, la lettre de motivation est tout sauf un exercice creux dans lequel les candidates et les candidats parleraient de leur excellence et de leur motivation *en général*. Elle est au contraire un aspect crucial de la candidature, qui doit montrer combien elle a été réfléchie, en accord avec ce que peut offrir le département de sciences sociales de l'ENS-PSL, mais aussi plus largement l'Ecole normale supérieure et l'université Paris Sciences et Lettres.
2. L'ENS-PSL est une École qui forme non pas forcément *à la recherche* (même si la majorité de ses élèves s'oriente dans ce sens, et si elle contribue de façon décisive à la formation des jeunes chercheuses et des jeunes chercheurs en France) mais toujours *par la recherche*. Cela signifie que la part que prend la recherche dans la formation à l'Ecole est essentielle, que ce soit à travers les masters suivis, à travers les formations spécifiques au DENS, et notamment en sciences sociales, à travers les ateliers collectifs, les séminaires de recherche, et l'orientation même des cours les plus formels, qui donnent toujours une place importante au travail personnel, à la capacité d'innovation, à l'envie de chercher des solutions neuves en s'appuyant sur l'acquis de la recherche en

sciences sociales. Dans cette perspective, les candidatures doivent être attentives, évidemment, à cette dimension essentielle, et témoigner d'un intérêt vibrant pour la recherche, notamment en sciences sociales, qu'elle soit en train de se faire ou acquise par les générations précédentes. C'est aussi pourquoi la candidature comporte un projet de recherche en bonne et due forme, qui doit témoigner de cet état d'esprit. Le projet de recherche n'est pas le tout de la candidature ; il n'est pas le tout du projet de formation visé par la candidate ou le candidat ; mais il en est une partie importante, significative d'une orientation et d'une capacité d'innovation en germe.

3. Le projet de recherche porte sur **un sujet d'étude choisi par le candidat ou la candidate**. Il doit expliquer **pour quelles raisons le sujet retenu et/ou la manière dont il l'envisage est digne d'intérêt**, à la fois de son point de vue (en fonction de son parcours, de ses compétences, de ses centres d'intérêt, etc.) et au regard de la littérature scientifique existante. Il doit aussi expliquer comment ce projet de recherche pourra s'insérer dans sa scolarité normalienne et donc dans son projet d'études, formulé dans la lettre de motivation.
   Un projet de recherche porte inévitablement sur un terrain restreint, sur lequel il est **effectivement** possible d'enquêter pendant une scolarité normalienne, et qui doit s'efforcer d'apporter des connaissances **nouvelles** pour les sciences sociales. Mais il doit aussi témoigner d'une connaissance de l'état des savoirs concernant le domaine thématique dans lequel ce projet de recherches s'inscrit (c'est l'objectif de la bibliographie), puisqu'il est impossible de prétendre faire du neuf sans connaître l'état des connaissances, leurs éventuelles impasses et leurs possibles limites.
   Le candidat ou la candidate doit **problématiser** le sujet retenu (quelle question de recherche permet-il de poser, qui soit intéressante pour les sciences sociales) et formuler des **hypothèses.** Il ou elle doit évoquer les recherches et réflexions qui pourraient valider ou invalider ces hypothèses, autrement dit exposer, même de façon simple, **la façon dont il ou elle envisage d'étudier la question (sur quel terrain, avec quelles méthodes)** qu'il a formulée et problématisée.
   La forme est libre mais **le projet doit être clair, étayé et structuré.** Il n'est pas attendu d'un candidat qu'il présente un sujet de thèse ni qu'il arrive à l'audition en ayant déjà fait le tour théorique de son sujet. En revanche, le jury sera sensible au **caractère personnel de la RECHERCHE proposée** (il ne s'agit surtout pas d'une dissertation), **aux capacités du candidat ou de la candidate à nourrir une discussion sur le sujet, au travail qu'il ou elle aura d'ores et déjà fait pour comprendre l'état de la science dans le domaine qui l'intéresse, et à adopter un recul critique vis-à-vis de sa démarche**.

Dernier point, en forme de rappel : **le parcours Sciences sociales du DSS implique de faire, en première année, une année sans diplôme, appelée « année socle** », qui permet à la fois une formation intensive aux sciences sociales telles que nous les pratiquons, une socialisation commune, sous la forme d'une véritable promotion, et une réflexion approfondie sur les candidatures en master qui devront être préparées au printemps.
Quoi qu'il arrive, donc, les normaliennes et les normaliens recrutés par le concours CNEL au département de sciences sociales ne feront pas leur M1 dès la première année à l'ENS-PSL.
Ils pourront, par contre, passer une première année de formation intensive en sciences sociales, mais aussi dans d'autres disciplines, l'absence d'inscription en master leur permettant de découvrir l'ensemble de l'ENS-PSL et la richesse de ses formations au cours de l'année, et donc de penser au mieux leur projet de master et l'ensemble de leur trajectoire pré-doctorale et professionnelle, entre sciences sociales, pratique de la recherche et interdisciplinarité large.